
QUE L'ANNÉE 1995 VOUS SOIT MAGNIFIQUE!



À tous les, diocésains et diocésaines, à tous les lecteurs et lectrices de ces quelques mots, j'adresse mes souhaits de paix, de joie et de santé pour toute l'année 1995! Puisseons-nous découvrir de plus en plus l'extraordinaire privilège de vivre chacune de ces 365 journées. Et je reprendrais volontiers la parole de Jésus: "Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez! Heureuses les oreilles qui entendent ce que vous entendez!" Soyons fiers de l'époque que nous vivons, du temps qui nous est accordé comme un cadeau, de tout ce qui est présentement à notre disposition : environnement, biens matériels et spirituels, famille, communauté, etc. Que cette année 1995, placée sous le signe de la tolérance, nous fasse faire des pas vers une meilleure compréhension mutuelle, au sein de nos familles, de nos paroisses, de nos municipalités, de nos comités, de nos groupes de travail ou de loisir. Puisseons-nous être tolérants à l'égard des autres comme nous aimerions que les autres le soient à notre égard. Que toutes vos rencontres des Fêtes du Nouvel An vous apportent beaucoup de joie. De tout coeur je demande au Seigneur Jésus et à sa Mère de vous combler d'abondantes bénédictions.

L^{ER} JANVIER : JOURNÉE MONDIALE DE LA PAIX

Depuis plus de vingt-cinq ans déjà, chaque premier jour de l'année est dédié à la Paix. Rappelons-nous les propos de celui qui en fut l'instigateur, le pape Paul VI. Pour lui, le nouveau nom de la paix était "développement" : développement intégral de l'homme et développement solidaire de l'humanité. C'est un développement qui doit promouvoir tout homme et tout l'homme. "Être affranchis de la misère, écrivait-il en 1967, trouver plus sûrement leur subsistance, la santé, un emploi stable; participer davantage aux responsabilités, hors de toute oppression, à l'abri des situations qui offensent leur dignité humaine; être plus instruits; en un mot, faire, connaître et avoir plus, pour être plus: telle est l'aspiration des hommes d'aujourd'hui, alors qu'un grand nombre d'entre eux sont condamnés à vivre dans des conditions qui rendent illusoire ce désir légitime..." Éduquer à la paix, cela veut dire ouvrir les esprits et les coeurs à l'accueil des valeurs qui sont indispensables pour une société ou une famille pacifique: la vérité, la justice, l'amour et la liberté. Ce sont les quatre piliers de la paix. Je ne peux pas m'empêcher de penser à tous ces artisans de paix dans notre milieu qui jour après jour se préoccupent de développement, qu'il soit culturel, économique ou social. Je pense également aux jeunes de l'École St-Paul qui font de leur milieu d'étude, une "École de la Paix", d'une paix basée sur le respect de l'autre : ça promet beaucoup!

GÉNÉREUX DONS

Je désire vous féliciter pour l'attention particulière que vous avez portée au cours de ces semaines à l'endroit des plus démunis. Soyez remerciés de toute cette bonté, de toute cette générosité : vous avez semé ainsi beaucoup de joie par votre amitié, par votre présence, par vos chants et vos dons si bienfaisants. Vous avez été sollicités de bien des façons, mais comme à l'accoutumée, vous y êtes allés selon votre grand coeur. La valeur du partage est sûrement un héritage précieux : qu'à l'exemple de nos parents et de nos grands-parents nous puissions continuer longtemps à nous préoccuper au fil des jours, de tous ceux et celles qui sont en quelque difficulté : matérielle, physique, morale ou sociale. À notre tour, redisons par nos gestes que *l'Amour du Seigneur s'étend d'âge en âge...* D'une manière toute spéciale je veux exprimer une profonde gratitude aux personnes qui ont apporté leur appui à R.A.D.O. : je fus émerveillé, par exemple, de voir les jeunes de la Polyvalente A.-M.-Sormany organiser une chaîne pour manifester leur solidarité avec les plus démunis. Je pense également à tous ces dons, ces paniers, ces vêtements offerts par les mouvements sociaux de notre milieu que le Seigneur vous le rende au centuple.

UNE NÉCESSAIRE MAJORATION

Après avoir reçu les recommandations du Conseil presbytéral et celles du Conseil diocésain des affaires économiques, j'ai revu l'ensemble des traitements concernant les prêtres et les agents de pastorale et les tarifs concernant les célébrations et autres activités : ces traitements et ces tarifs seront en vigueur dès le premier janvier 1995. Le Conseil presbytéral avait souligné que la rémunération des prêtres n'avait connu aucune augmentation depuis trois années consécutives, qu'elle était de loin inférieure à celle des autres diocèses, qu'il fallait réaliser une augmentation de rattrapage, tout en tenant compte des possibilités financières des paroisses. Avec le présent règlement, le revenu moyen d'un prêtre de notre diocèse sera semblable à celui des prêtres des diocèses avoisinants. Le traitement de base pour le prêtre en service diocésain ou en paroisse, ou encore pour une religieuse responsable de paroisse, sera de 725 \$ par mois, au lieu de 670 \$ (8 700 \$ par année). Grâce à la création d'un fonds d'entraide par Mgr Fernand Lacroix, le prêtre bénéficie d'une assurance-maladie et d'une assurance-salaire et ses frais de retraite et de sessions sont habituellement payés (un équivalent de 2 000 \$ par an). De plus, un prêtre en ministère paroissial recevra une allocation mensuelle de cent dollars pour ses dépenses d'automobile (1 200 \$ par an). La paroisse ou l'institution doit loger et nourrir le prêtre ou la personne responsable nommée par l'évêque (un équivalent de 3 000 \$ par an). Nous avons dû procéder également à une légère majoration des tarifs. Pour ce qui est des honoraires pour la célébration d'une messe, ils seront de 10 \$ à partir du premier janvier 1995, au lieu de 7 \$: dans tout le Nouveau-Brunswick, ce tarif sera identique. Pour la célébration d'un mariage ou de funérailles, le tarif exigé sera de 60 \$. Les frais de mariage sont répartis ainsi : 35 \$ à la paroisse, 15 \$ au célébrant et 10 \$ à la chancellerie, les autres frais (organiste, chantre, etc.) sont fixés par la paroisse. Les frais de funérailles sont répartis ainsi : 45 \$ à la paroisse, 15 \$ au célébrant, les autres frais (organiste, chantre, cimetière, etc.) sont fixés par la paroisse. Le montant de la dîme est l'équivalent d'une journée de salaire ou d'un minimum de 20 \$ par famille, ou pour toute personne ayant un revenu. Je souhaite que ces quelques réajustements puissent favoriser des traitements et des tarifs qui soient des plus équitables.

DES DEMANDES IMPORTANTES

Je n'ai pas fait le décompte exact de toutes les demandes qui me parviennent régulièrement à l'évêché : je dirais qu'il m'en arrive de cinq à dix par semaine, soit plus de 250 pour cette année! Comme je souhaiterais pouvoir répondre adéquatement à toutes ces demandes! J'éprouve une grande peine de ne pas pouvoir combler les attentes de ces personnes et de ces groupes. Permettez cependant que j'attire l'attention sur trois organismes bien méritants de notre milieu : R.A.D.O. qui vient en aide aux itinérants et aux démunis de chez nous en leur offrant vêtement et nourriture, la Fondation de l'Hôpital régional d'Edmundston qui veut, par le biais de dons commémoratifs (In memoriam) développer et soutenir des programmes qui amélioreront les soins de santé offerts aux bénéficiaires et les Oeuvres de l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile qui sont destinées aux personnes âgées et aux plus jeunes. Bonne fin d'année et à l'année prochaine.

+ François Thibodeau ym

+ François Thibodeau, c.j.m.
Évêque d'Edmundston

« Quelques mots de notre Évêque » (28 décembre 1994)